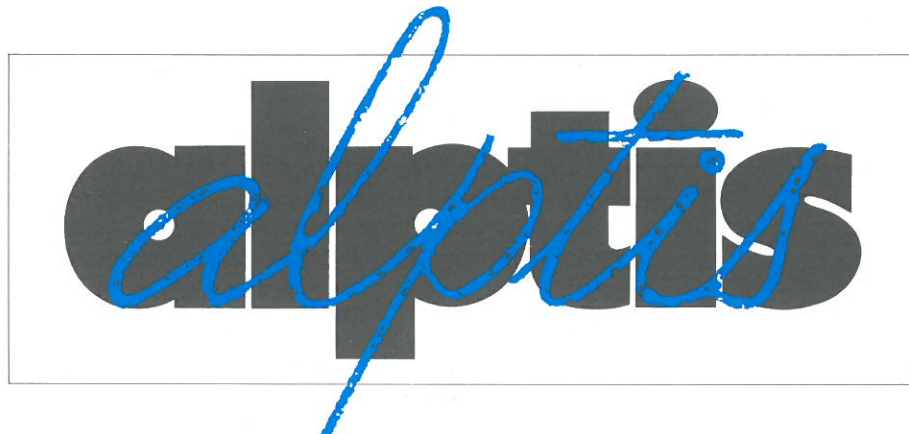




Décembre 1989

- Nouvelle série n° 4 -

Circulaire intérieure aux membres des Comités consultatifs régionaux.

LES PRESIDENTS DES 8 DERNIERS COMITES CONSULTATIFS REGIONAUX CREEES

HAUTES-PYRENEES

RIGEL Georges
Ingénieur Conseil à Tarbes

MAYENNE

GASNIER Bernard
Expert-Agricole et Foncier à Laval

MEUSE

STALTER Thierry
Kinésithérapeute à Verdun

INDRE

DUCAROY Jeanine
Sans profession à Chateauroux

HAUTE MARNE

REMY Pierre
Pharmacien à St-Dizier

HAUTE SAONE

VALET Michel
Vétérinaire à Champplitte

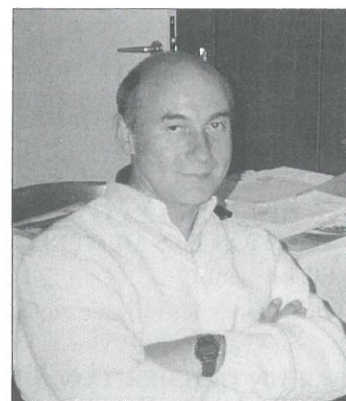
VOSGES

HAUMONT Jean-Philippe
Kinésithérapeute à St-Dié

SARTHE

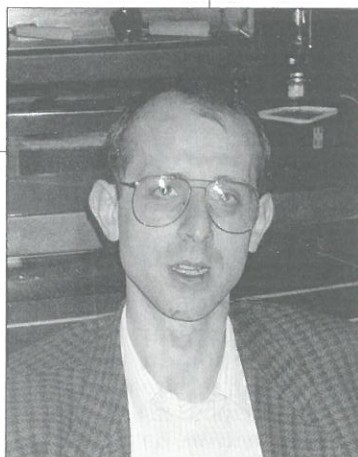
DUMANS Anne
Secrétaire au Mans

VOICI QUELQUES-UNS DES THEMES
QUI VONT ETRE SIMULTANEMENT
SOUMIS A LA REFLEXION
DE L'ENSEMBLE DES MEMBRES
DE NOS COMITES AU COURS
DES PROCHAINS MOIS ET
POUR LESQUELS ILS RECEVRONT
UN DOSSIER PREALABLE.



Michel VALET

- 1. Etendue et limites du rôle des Associations d'Assurés en matière de prévoyance.
- 2. Le devenir de l'ALPTIS dans le contexte européen de concurrence sans frontière et proposition de définition d'une stratégie.
- 3. Essai de bilan des moyens permettant de développer un comportement responsable des adhérents à un régime de prévoyance.
- 4. Le développement de la prévention, moyen de freiner la croissance des dépenses de santé.
- 5. Les réseaux de soins coordonnés aux Etats-Unis et d'une manière générale la protection de la santé dans les autres pays industrialisés.



Thierry STALTER

LA CONFERENCE ANNUELLE DE COORDINATION
DES PRESIDENTS DES COMITES CONSULTATIFS
REGIONAUX AURA LIEU EN 1990
LE SAMEDI 17 MARS A PARIS
DES A PRESENT QUE LES PRESIDENTS DES
COMITES RETIENNENT CETTE DATE SUR LEUR
AGENDA ET S'ILS NE SONT PAS DISPONIBLES
CE JOUR LA, QU'ILS PRENNENT LEURS DISPOSITIONS
POUR S'Y FAIRE REPRESENTER.

SUITE DONNEE AUX SUGGESTIONS DES COMITES

"... LA CROISSANCE DE LA DEPENSE NATIONALE DE SANTE EXCEDE EN FRANCE DE 2 POINTS PAR AN LA CROISSANCE DE LA RICHESSE NATIONALE..."

... Notre système de santé est coûteux comparativement à celui de la plupart de nos voisins européens et même mondiaux et son efficacité n'est pas exceptionnelle...

... En France, 24 % des dépenses de santé ne sont pas couvertes par les régimes obligatoires, contre 22 % en République Fédérale Allemande et 15 % en Grande Bretagne

-1. UN BUDGET DEVRAIT ETRE PREVU QUI PERMETTE AUX COMITES L'ORGANISATION DE MANIFESTIONS REGIONALES.

ALP.TIS n'a pas les moyens financiers de répondre aux attentes de tous les Comités si souhaitables soient-elles. Chaque année 3 ou 4 initiatives régionales seulement pourront être soutenues dans des régions différentes, sous réserve qu'elles soient programmées à l'avance.

-2. DES AFFICHETTES DEVRAIENT ETRE MISES A LA DISPOSITION DES MEMBRES DES COMITES.

Elles le sont.
Que chacun les réclame au Bureau régional le plus proche.

- 3. UN DOSSIER TYPE DE TOUTES LES GARANTIES OFFERTES AU CHOIX DES ADHERENTS, DEVRAIT ETRE ADRESSE A L'ENSEMBLE DES MEMBRES DES COMITES.

Il le sera au début de 1990.

- 4. IL FAUT ATTIRER L'ATTENTION DE TOUS SUR LE FAIT QU'UNE FAUSSE DECLARATION A L'ADHESION N'ENGENDRE QU'UNE FAUSSE SECURITE.

Bien vu.
IL FAUT PEUT-ETRE DONNER A CEUX QUI LE SOUHAITERAIENT, LA POSSIBILITE DE REVENIR SUR LEURS DECLARATIONS INITIALES.

Bien vu.à l'étude.

- 5. C'EST LE ROLE D'ALPTIS D'INFORMER SES ADHERENTS AUSSI PARFAITEMENT QUE POSSIBLE DE L'ETENDUE DE LEURS DROITS MAIS AUSSI DES LIMITES DE CES DROITS EN RAPPELANT LES RISQUES EXCLUS.

Les exclusions varient selon les garanties. Nos notices en donnent la liste.

- 6. L'EFFORT DE RESPONSABILISATION DES ASSURES PRONE PAR ALPTIS, NE S'INSCRIT-IL PAS EN L'ETAT ACTUEL A CONTRE COURANT DES MESURES HUMAINITAIRES PRISES EN FAVEUR DES IMPREVOYANTS ET DES...

LA REVUE LIAISONS SOCIALES
SIGNALA QU'AU
30 SEPTEMBRE 1989
LE TAUX ANNUEL DE PROGRESSION
DES DEPENSES D'ASSURANCE MALADIE
ATTEIGNAIT 8,1 %

...PLUS DEMUNIS ?

C'est dans une certaine mesure exact et il est évident que la déductibilité fiscale des cotisations des régimes complémentaires de prévoyance que nous ne cessons de réclamer, consacrerait la reconnaissance de la nécessité pour chacun, de compléter la protection légale minimum des régimes obligatoires.

- 7. LE SYSTEME FACULTATIF DE LA FRANCHISE ANNUELLE FAMILIALE DE REMBOURSEMENTS NE POURRAIT-IL ETRE, S'IL ETAIT MIEUX EXPLIQUE, UNE CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE AU DEVELOPPEMENT D'UN COMPORTEMENT RESPONSABLE.

Le système d'une franchise annuelle familiale de remboursements aboutit en effet, à laisser à la charge de l'assuré, les petites dépenses pour n'intervenir qu'à partir du moment où le volume des sommes restant à la charge de l'assuré atteint un certain seuil.

Dans l'option âge atteint, nous allons tenter en 1990 une expérience à suivre en effectuant une diminution de cotisation de 20 % pour une franchise de 15 %.

- 8. LE SYSTEME DE TIERS PAYANT PHARMACEUTIQUE NE DEVRAIT-IL PAS, S'IL EST IMPOSSIBLE DE FREINER SA GENERALISATION, S'ACCOMPAGNER DE LA DELIVRANCE A CHAQUE ASSURE CONCERNE, D'UN RELEVÉ DU COUT DE SES DEPENSES, AU MOINS POUR INFORMATION.

Bien vu.

- 9. NE FAUDRAIT-IL PAS ENVOYER AUX ASSURES DONT LA CONSOMMATION EXCEDE LA MOYENNE UN RELEVÉ ANNUEL DES PRESTATIONS QUI LEUR ONT ETE VERSEES EN VEILLANT CEPENDANT A NE PAS CULPABILISER LES MALADES.

Si l'envoi d'un relevé des prestations servies peut déclencher une prise de conscience dans quelques cas, bien souvent il serait particulièrement inopportun en particulier s'agissant des assurés gravement malades.

- 10. LA PUBLICATION PERIODIQUE DE LA VALEUR DU TARIF CONVENTION DES DIFFERENTS ACTES N'EST-ELLE PAS SOUHAITABLE ?

Elle est prévue sur le futur livret de l'adhérent.

- 11. L'INSTAURATION D'UN BONUS AU PROFIT DES NON CONSOMMATEURS DE SOINS NE PEUT-ELLE ETRE ENVISAGEE SOUS FORME DE L'APPLICATION D'UN TAUX D'APPEL FAVORABLE DES COTISATIONS.

Avis négatif de la Commission Technique qui préconise l'adoption du système dit de la franchise annuelle familiale pour les faibles consommateurs de soins ou ceux qui pensent l'être.

TOUT AVANTAGE PARTICULIER CONSENTI A UN ADHERENT EST A TERME PAYE PAR LES AUTRES ADHERENTS, DANS LA MESURE OU IL SE TRADUIRA PAR UN ALOURDISSEMENT DU POIDS GLOBAL DES PRESTATIONS VERSEES.

GROSPIVERT est le Groupement Solidarité Prévoyance Interprofessionnelle des Veuves et Retraités.

Parmi les nouveaux Administrateurs, nous avons relevé des représentants de diverses régions :

Alain PONCET DES NOUAILLES	BIARRITZ 64200
Andre BOURGEOIS	TOURS 37100
Amandine BOUVIER	ST-VINCENT DES PRES 72600
Simone FRENAIS	GOUVIEUX 60270
Xavier GAUCHY	RENNES 35700
André BLES	DREUX 28100

GROSPIVERT met à la disposition de ceux qui adhèrent tardivement, plusieurs formules de garanties médico-chirurgicales, dont l'une ne comporte pas d'âge limite pour souscrire.

PARLEZ-EN AUTOUR DE VOUS !

SUITE DONNEE AUX SUGGESTIONS DES COMITES

- 12. NE FAUT-IL PAS MENER CAMPAGNE CONTRE L'ACHAT DE MEDICAMENTS NON UTILISES IMMEDIATEMENT QUI DEVIENDRONT DEMAIN INUTILISABLES.

Si bien sûr ! MAIS seule une campagne nationale aurait l'impact suffisant pour changer certains comportements.

- 13. NE FAUT-IL PAS INCITER LES MALADES QUITTANT L'HOPITAL A RECLAMER AVEC L'APPUI DE LEUR MEDECIN TRAITANT, LEUR DOSSIER MEDICAL, AFIN DE FREINER LA MULTIPLICATION DES EXAMENS.

Tout à fait.

- 14. S'IL PEUT PARAITRE SOUHAITABLE.... D'INCITER LES ADHERENTS A FREINER LEUR CONSOMMATION DE TABAC ET D'ALCOOL, CE DIRIGISME, SI BIEN INSPIRE SOIT-IL N'A T-IL PAS DES LIMITES ?

Ni dirigisme, ni laxisme ! Il est indispensable de mener campagne pour rappeler les risques liés à l'abus du tabac, de l'alcool etc. mais il est certain qu'un ascétisme qui conduirait les intéressés à la déprime, ne serait bénéfique pour personne.

- 15. LE CHOIX DONNE EN MALADIE CHIRURGIE COMPLEMENTAIRE ENTRE LA FORMULE AGE ATTEINT ET LA FORMULE AGE A

L'ADHESION EST-IL SUFFISANT POUR PERMETTRE LE MAINTIEN D'UN AGE MOYEN FAVORABLE ?

Il devrait y contribuer et il semble que ce soit le cas. Reste à surveiller l'évolution du groupe des cotisants en âge à l'adhésion.

- 16. LE PRINCIPE DE SOUMETTRE A L'AVIS DES MEMBRES DE SA PROFESSION LES CONDITIONS DANS LESQUELLES UN ASSURE INVALIDE PEUT OU NON EXERCER SON METIER, NE SE HEURTE T-IL PAS A DES DIFFICULTES PRATIQUES ?

Si, mais il faut les surmonter, c'est pour les intéressés la meilleure des sauvegardes.

- 17. IL A ETE ADMIS QUE LES ADHERENTS AUX DIFFERENTS REGIMES PROFESSIONNELS DE L'ALPTIS QUI PERÇOIVENT DES INDEMNITES JOURNALIERES OU RENTES INVALIDITE POUR DES INCAPACITES SURVENUES APRES LE 1.1.1989 BENEFICIENT DE L'EXONERATION DES COTISATIONS DE LA GARANTIE MEDICO-CHIRURGICALE SOUSCRITE EN ANNEXE. TRES BIEN, MAIS N'EUT-IL PAS ETE EQUITABLE D'ETRE MOINS LIBERAL POUR LES FUTURS ARRETS DE TRAVAIL, EN ETENDANT CETTE MESURE A CEUX DONT L'INCAPACITE EST SURVENUE A UNE DATE ANTERIEURE ?

Juste remarque que nous nous efforcerons de corriger progressivement.

UNE INITIATIVE PARMI D'AUTRES !

Cinq conférences débat organisées à Lyon conjointement de NOVEMBRE 1989 à MAI 1990 par l'ALP, l'ALPTIS, la CAMEC et APICIL/ARCIL au profit de leurs administrateurs respectifs illustrent la volonté commune de ces différents organismes de prévoyance de se concerter régulièrement pour développer des actions parallèles et convergentes.

Ci-dessous les thèmes des Conférences :

- Des mutations des années 80 aux missions des années 90 : la place de l'hôpital public dans le système sanitaire français.
Par Christian DUTREIL, Directeur Général des HOSPICES CIVILS de LYON.
- La protection sociale dans l'EUROPE de 1993 : coordination ou harmonisation des systèmes.
Par Guy PERRIN, Directeur au BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (B.I.T.)
- Comment DIEU, la famille et les voisins se sont partagés la FRANCE : une anthropologie politique des régions.
Par Hervé LEBRAS, Chef du Département METHODES ET PREVISIONS à L'INSTITUT NATIONAL D'ETUDES DEMOGRAPHIQUES (INED).
- La maîtrise des dépenses de santé : les expériences européennes.
Par Jean-Pierre DUMONT, Directeur des ETUDES et de la COMMUNICATION à la FEDERATION MUTUALISTE INTERDEPARTEMENTALE de PARIS.
- La prévision pour le pilotage de l'équilibre des régimes de retraite : paramètres et aléas.
Par Jean PICOT, Directeur Général de l'ASSOCIATION DES REGIMES DE RETRAITES COMPLEMENTAIRES (ARRCO).

- 18. ASSEZ DE PALABRES INUTILES SUR LA RESPONSABILISATION NECESSAIRE DES ASSURES. ELLES SONT SANS ISSUE. CE QU'IL FAUT MAINTENANT, C'EST TROUVER LE MOYEN D'ASSOCIER LES ADHERENTS ET DETERMINER L'ALPTIS DES MOYENS FINANCIERS QUI LUI PERMETTENT DE JOUER LE ROLE QUI DOIT ETRE LE SIEN :

Le problème sera largement abordé à l'occasion des prochains thèmes de discussion et les propositions reçues à cet égard soumises au feu de la critique des uns et des autres.

Si tel Comité ou tel de ses Membres estime que nous n'avons pas évoqué une de ses suggestions, qu'il ne manque pas de nous écrire aussitôt.

PERMANENCE
IL EST TENU
CHAQUE SAMEDI MATIN
DE 8 H. à 12 H.
UNE PERMANENCE AU SIEGE SOCIAL
à LYON, SAUF LES JOURS FERIES.

Près d'une vingtaine de nos Comités parviennent régulièrement à faire insérer dans la presse des communiqués rendant compte de la vie de l'Association, ce qui n'est déjà pas si mal.

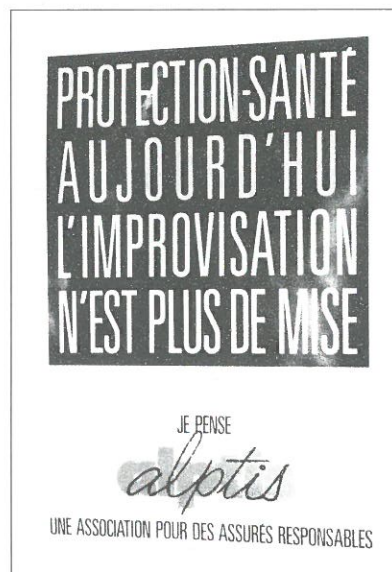
A l'occasion de la récente création des Comités Consultatifs de Haute-Marne, de la Meuse, des Vosges, de la Haute-Saône, des communiqués ont été insérés gratuitement dans la presse régionale en faisant état.

Plusieurs communiqués ont également été publiés gratuitement rendant compte de nos Assemblées Générales dans les journaux régionaux de Savoie, de l'Hérault, de l'Aube, etc.

Si nos 75 Comités parvenaient à des résultats semblables, les conditions seraient presque créées pour que se développe dans toute la France un vaste mouvement des assurés capable de peser sur les décisions des pouvoirs publics et des Sociétés d'assurance, capable de se positionner en interlocuteur valable.*

Nous allons y parvenir !

CES AFFICHETTES ALPTIS FORMAT 40/60
SONT DANS NOS BUREAUX REGIONAUX



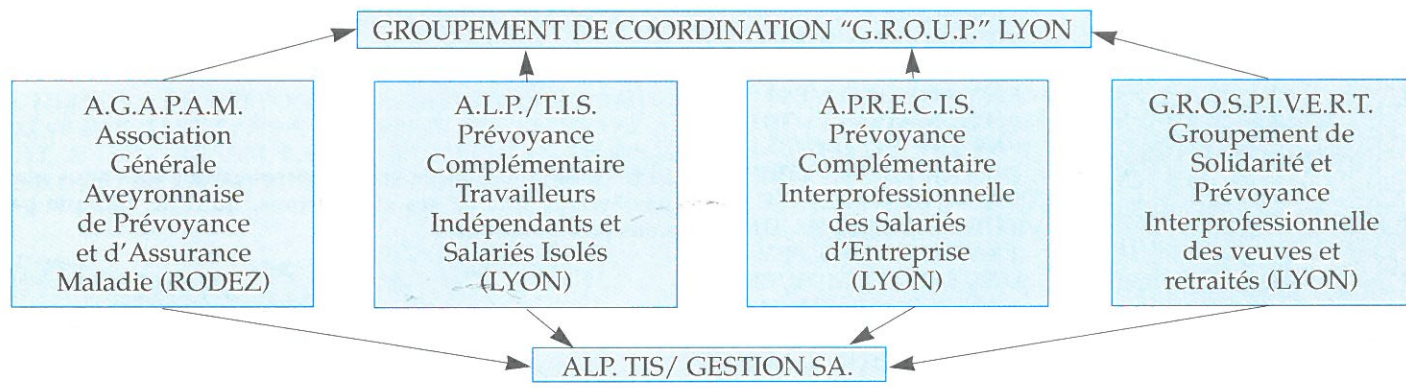
A LA DISPOSITION
DE CEUX D'ENTRE VOUS QUI VOUDRONT BIEN
LES APOSER DANS LEUR MAGASIN
OU LA SALLE D'ATTENTE DE LEURS CLIENTS.
IL EN EXISTE DE PLUS GRANDES,
FORMAT 80 X 120 MAIS IL PARAÎT RAISONNABLE
QUE VOUS PROFITIEZ D'UN PASSAGE
A NOS BUREAUX POUR VOUS
EN FAIRE REMETTRE.

Ce tableau met en relief les liens qui unissent nos 4 Associations de Prévoyance :

- ALPTIS
- GROSPIVERT
- AGAPAM
- APRECIS

* au G.R.O.U.P. d'une part, dont le but est de coordonner les activités, les initiatives, les réflexions et les orientations des 4 Associations, dans le domaine de la prévention, de la solidarité, de la prévoyance etc.

* à ALPTIS/GESTION d'autre part, dont le but est d'assurer la gestion des opérations administratives et d'assurance.
(5 bureaux régionaux : Beaune, Bordeaux, Lyon, Marseille, Paris).



Si votre assureur collabore activement avec Alptis, aidez le en dirigeant vers lui vos amis et connaissances pour qu'il les conseille et ne manquez pas de lui confier aussi vos autres assurances.

S'il ne collabore pas encore avec nous, transmettez nous ses coordonnées pour que nous le documentions de votre part, ou réclamez-nous un dossier que vous lui remettrez vous-même.